|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité technique  Cinquante-quatrième session Genève, 29 et 30 octobre 2018 | TC/54/27  Original : anglais  Date : 3 octobre 2018 |

Nombre de cycles de végétation

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

L’objet du présent document est de rendre compte de l’examen du nombre de cycles de végétation dans l’examen DHS.

Le TC est invité à prendre note des discussions qui ont été menées par les TWP, à leurs sessions de 2017 et de 2018, sur l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions en matière d’examen DHS sur la base de données réelles.

Le présent document est structuré comme suit :

[Résumé 1](#_Toc527385243)

[Rappel 2](#_Toc527385244)

[Exposés présentés aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017 3](#_Toc527385245)

[Groupe de travail technique sur les plantes agricoles 3](#_Toc527385246)

[Groupe de travail technique sur les plantes fruitières 3](#_Toc527385247)

[Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur 3](#_Toc527385248)

[Exposés présentés aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2018 4](#_Toc527385249)

[Groupe de travail technique sur les plantes agricoles 4](#_Toc527385250)

[Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur 4](#_Toc527385251)

ANNEXE I Incidence du nombre de cycles de végétation sur les descriptions variétales et pouvoir discriminant du blé et de l’orge (en anglais uniquement)

ANNEXE II Nombre de cycles de végétation : incidence sur les descriptions de variétés de céréales (en anglais uniquement)

ANNEXE III Nombre de cycles de végétation pour la pomme de terre (en anglais uniquement)

ANNEXE IV Nombre de cycles de végétation pour les variétés de pomme de terre – Examen DHS des germes (en anglais uniquement)

ANNEXE V Incidence du nombre de cycles de végétation sur les descriptions variétales et pouvoir discriminant de la pomme de terre (en anglais uniquement)

ANNEXE VI Incidence du nombre de cycles de végétation sur les descriptions variétales et pouvoir discriminant (en anglais uniquement)

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

TC : Comité technique

TC‑EDC : Comité de rédaction élargi

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWP : Groupe de travail technique

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

# Rappel

À sa cinquante‑deuxième session tenue à Genève du 14 au 16 mars 2016, le TC a suivi les exposés ci‑après sur les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, y compris le nombre minimum de cycles de végétation pour l’examen DHS (dans l’ordre de présentation) (voir le paragraphe 204 du document TC/52/29 Rev. “Compte rendu révisé”) :

|  |  |
| --- | --- |
| Les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, y compris le nombre minimum de cycles de végétation pour l’examen DHS; | France (M. Richard Brand) |
| Élaboration et utilisation des descriptions variétales | Allemagne (Mme Beate Rücker) |
| Nombre minimum de cycles de végétation | Pays‑Bas (M. Kees van Ettekoven) |
| Utilisation des descriptions variétales et longueur de la période d’examen : le point de vue de la Nouvelle‑Zélande | Nouvelle‑Zélande (M. Chris Barnaby) |

Le TC a tenu compte du débat sur le nombre de cycles de végétation dans l’examen DHS et il est convenu d’inviter les membres de l’Union à simuler l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions en matière d’examen DHS sur la base de données réelles et à rendre compte de leurs résultats aux sessions des groupes de travail techniques de 2016 et à la cinquante‑troisième session du TC.

À sa cinquante‑troisième session tenue à Genève du 3 au 7 avril 2017, le TC a examiné le document TC/53/21 “Nombre de cycles de végétation” (voir les paragraphes 183 à 187 du document TC/53/31 “Compte rendu”).

Le TC a examiné les exposés présentés par les experts aux sessions des TWP en 2016, simulant l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles, qui figurent dans les annexes du document TC/53/21.

Le TC a pris note des propositions faites par les membres de l’Union de présenter des exposés aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2017, sur l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles et il est convenu d’inviter les groupes de travail techniques à rendre compte au TC à sa session de 2018.

Le TC a pris note de l’intérêt manifesté par les services vis‑à‑vis d’une réduction des coûts associés à l’examen DHS et il est convenu que le nombre de cycles de végétation pour l’examen DHS devait être le minimum nécessaire pour une décision DHS rigoureuse et l’établissement d’une description variétale fiable.

Le TC est convenu qu’il n’était pas approprié de généraliser en disant que les variétés ornementales devaient être examinées dans le cadre d’un seul essai en culture alors que d’autres types de plantes devaient être examinées dans le cadre de deux cycles de végétation, et il a estimé que le nombre de cycles de végétation devait être déterminé au cas par cas pour chaque plante.

# Exposés présentés aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017

## Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

À sa quarante‑sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 19 au 23 juin 2017, le TWA a examiné les documents [TWP/1/21](http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/twa_46/twp_1_21.pdf) “Number of growing cycles”, [TWA/46/8](http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/twa_46/twa_46_8.pdf) et [TWA/46/8 Add](http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/twa_46/twa_46_8_add.pdf) “Impact of using different numbers of growing cycles on DUS decisions using actual data” (voir les paragraphes 36 à 41 du document TWA/46/10 “Report”).

Le TWA a suivi les exposés suivants, qui sont reproduits dans les documents TWA/46/8 et TWA/46/8 Add. :

|  |
| --- |
| a) “Incidence du nombre de cycles de végétation sur les descriptions variétales et pouvoir discriminant du blé et de l’orge”, établi par un expert de l’Allemagne |
| b) “Nombre de cycles de végétation pour la pomme de terre”, établi par un expert des Pays‑Bas |
| c) “Nombre de cycles de végétation pour les variétés de pomme de terre – Examen DHS des germes”, établi par un expert de la Pologne |
| d) “Nombre de cycles de végétation : incidence sur les descriptions de variétés de céréales”, établi par un expert du Royaume‑Uni |

Le TWA est convenu que le débat sur le nombre de cycles de végétation dans l’examen DHS pour les plantes agricoles devait se poursuivre et il s’est félicité des propositions de l’Allemagne, de l’Australie, du Danemark, de la France, du Royaume‑Uni et de l’ISF de présenter des exposés à sa quarante septième session.

## Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

Le TWF a examiné le document [TWP/1/21](http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/twa_46/twp_1_21.pdf) “Number of growing cycles” (voir les paragraphes 81 à 84 du document TWF/48/13 “Report”).

Le TWF a noté que le TC était convenu qu’il n’était pas approprié de généraliser en disant que les variétés ornementales devaient être examinées dans le cadre d’un seul essai en culture alors que d’autres types de plantes devaient être examinés dans le cadre de deux cycles de végétation. Il a ensuite noté que le TC était convenu que le nombre normal de cycles de végétation devait être déterminé au cas par cas pour chaque plante. Cependant, le TWF est convenu de préciser au TC que, dans le secteur des fruits, le nombre normal de cycles de végétation devait dans certains cas être déterminé au cas par cas pour chaque type de variété (par exemple, des variétés de porte‑greffes, des variétés hermaphrodites).

## Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

Le TWC a examiné le document TWP/1/21 “Number of growing cycles” (voir les paragraphes 45 à 51 du document TWC/35/21 “Report”).

Le TWC a examiné le document TWC/35/7 “Number of Growing Cycles in Potato” et suivi un exposé présenté par un expert des Pays‑Bas contenant les résultats de la simulation sur l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions en matière d’examen DHS sur la base de données réelles pour la pomme de terre. L’exposé est reproduit dans l’annexe du document TWC/35/7.

Le TWC a noté que, d’après les résultats, 73% des 37 caractères observés auraient eu la même note et 24% auraient présenté des différences d’une note seulement entre le premier cycle de végétation et les premier et deuxième cycles de végétation combinés.

Le TWC a noté que les Pays‑Bas étudiaient la possibilité d’utiliser les informations des marqueurs moléculaires pour réduire le nombre de cycles de végétation pour l’examen DHS de variétés de pomme de terre.

# Exposés présentés aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2018

## Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

À sa quarante‑septième session tenue à Naivasha (Kenya) du 21 au 25 mai 2018, le TWA a examiné le document [TWA/47/5](http://www.upov.int/meetings/en/doc_details.jsp?meeting_id=47206&doc_id=405872) “Impact of the number of growing cycles on variety descriptions and discrimination power in potato” et suivi un exposé présenté par un expert de l’Allemagne qui est reproduit dans le document TWA/47/5 Add. (Voir les paragraphes 35 à 38 du document TWA/47/7 “Report”).

Le TWA est convenu que les descriptions variétales établies sur la base de deux cycles de végétation étaient plus rigoureuses que celles établies sur la base d’un seul. Il est également convenu que deux cycles de végétation permettaient une évaluation plus rigoureuse des différents caractères.

Le TWA est convenu qu’une décision rigoureuse sur la distinction pouvait être prise après un seul cycle de végétation sur la base d’une différence suffisamment importante des caractères.

Le TWA a noté que les marqueurs d’ADN pouvaient fournir des informations complémentaires dans le cadre de l’examen DHS, comme indiqué dans le document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)”. Il a pris note des données d’expérience fournies par les Pays‑Bas selon lesquelles les informations des marqueurs d’ADN étaient également utilisées pour l’application des droits d’obtenteur combinée à la vérification deux à deux de la conformité du matériel végétal à une variété protégée.

## Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

Le TWC a examiné les documents [TWC/36/6](http://www.upov.int/meetings/fr/doc_details.jsp?meeting_id=47210&doc_id=408937) et [TWC/36/6 Add.](http://www.upov.int/meetings/fr/doc_details.jsp?meeting_id=47210&doc_id=409518) “Impact of the number of growing cycles on variety descriptions and discrimination power” et suivi un exposé présenté par un expert de l’Allemagne (voir les paragraphes 24 à 28 du document TWC/36/15 “Report”).

Le TWC a accueilli avec satisfaction l’analyse statistique quantifiant l’interaction entre le génotype et l’environnement pour les descriptions établies sur plusieurs années.

Le TWC est convenu que les descriptions variétales établies sur la base de deux cycles de végétation étaient plus rigoureuses que celles établies sur la base d’un seul.

Le TWC est convenu qu’il fallait préciser que les documents TWC/36/6 et TWC/36/6 Add. analysaient les différences présentées par les caractères sur plusieurs cycles et n’évaluaient pas les différences entre les variétés pour tous les caractères.

Le TWC a pris note du rapport verbal des Pays‑Bas précisant qu’une étude était menée sur l’utilisation des marqueurs d’ADN comme informations complémentaires aux fins des décisions sur la distinction et il est convenu d’inviter les Pays‑Bas à rendre compte de leurs travaux lors d’une prochaine réunion.

*Le TC est invité à prendre note des discussions qui ont été menées par les TWP, à leurs sessions de 2017 et de 2018, sur l’incidence du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions en matière d’examen DHS sur la base de données réelles.*

[Les annexes suivent]

*voir le document en PDF*

[Fin du document]